

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 34 DE LA RUE GAMBLE EST
(LOTS 2 807 930 ET 5 376 507 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS par les présentes donné que, conformément aux dispositions du règlement N°2023-1237 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Rouyn-Noranda, le comité de démolition de la Ville de Rouyn-Noranda tiendra une séance publique le **9 mars 2026, à 19h40**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition d'un bâtiment et de rendre une décision à cet effet concernant les lots 2 807 930 et 5 376 507 au cadastre du Québec (34, rue Gamble Est).

La demande concerne la démolition complète du bâtiment principal pour en faire un stationnement.

La demande est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour de février 2026
Publié le 11 février 2026



Angèle Tousignant, greffière